

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE : 30/04/98
N° DE DEPOT : 7159
R.C.S. LYON : 410 052 773
N° DE GESTION: 96 B 03235

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----

A2DT

4 Avenue Emile Evellier
69290 GREZIEU LA VARENNE

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

CESSION DE PARTS SOCIALES
Délibération/Acte

A²DT
Société à Responsabilité Limitée au capital de 50.000 Frs
Siège Social : 4, Avenue Emile Evellier
69290 GREZIEU LA VARENNE
410.052.773 RCS LYON

CESSION DE PARTS

LES SOUSSIGNES :

- **Monsieur Luis ALMEIDA**

Né le 3 Janvier 1960 à VAL FRAERRA (PORTUGAL)

Demeurant 34, Avenue Lucien Blanc 69290 GREZIEU LA VARENNE

Marié sous le régime de la communauté légale avec Madame Lucilia de AMEIDA, née le 11 Août 1964 à VISEU (PORTUGAL)

Ci-après désigné « LE CEDANT »,

D'UNE PART

ET:

- **Monsieur Jean DERRUAU**

Né le 20 Février 1940 à VIVIEZ (12)

Demeurant Route d'Yzeron 69670 VAUGNERAY

Divorcé

- **Monsieur Marc TCHALLIAN**

Né le 4 Octobre 1961 à LYON (69)

Demeurant 17, rue des Verchères 69360 SEREZIN DU RHONE

Divorcé

- **Monsieur Philippe DJIGUERDJIAN**

Né le 17 Juin 1969 à VIENNE (38)

Demeurant 11, rue Joseph Grenouillet 38780 PONT EVEQUE

Célibataire

Ci-après désignés « LES CESSIONNAIRES »,

D'AUTRE PART

no
JD
A.L.
A.L.

ONT PREALABLEMENT A L'ACTE DE CESSION DE PARTS SOCIALES. OBJET DES PRESENTES, EXPOSE CE QUI SUIT :

La Société A²DT est une société à responsabilité limitée, constituée suivant acte sous seings privés en date à GREZIEU LA VARENNE du 24 OCTOBRE 1996, enregistré à LYON OUEST, bordereau 385 n°7, et régulièrement publié. Son capital social s'élève à 50.000 Francs et est divisé en 500 parts de 100 Francs chacune, entièrement libérées. Son siège social est fixé : 4, Avenue Emile Evellier 69290 GREZIEU LA VARENNE.

Cette Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 410.052.773.

La SARL A²DT a pour activité la maîtrise d'oeuvre.

Le capital social est réparti comme suit :

- Monsieur Jean DERRUAU, propriétaire de 125 parts sociales
- Monsieur Marc TCHALIAN, propriétaire de 125 parts sociales
- Monsieur Philippe DJIGUERDJIAN, propriétaire de 125 parts sociales
- Monsieur Luis ALMEIDA, propriétaire de 125 parts sociales

Les parts susvisées ne sont représentées par aucun titre.

La Société est dirigée par Monsieur Jean DERRUAU, Gérant.

Il est stipulé dans l'article 14 des statuts que les parts sont librement cessibles entre associés.

CECI EXPOSE, ILS ONT CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

CESSION :

Monsieur Luis ALMEIDA cède et transporte sous les garanties de fait et de droit à :

- **Monsieur Marc TCHALIAN**, qui accepte, QUARANTE ET UNE (41) parts sociales, numérotées de 376 à 416,
- **Monsieur Philippe DJIGUERDJIAN**, qui accepte, QUARANTE ET UNE (41) parts sociales, numérotées de 417 à 457,

Monsieur Jean DERRUAU, qui accepte, QUARANTE TROIS (43) parts sociales, numérotées de 458 à 500

JD
A.L.
A.L. JB

Messieurs Jean DERRUAU, Marc TCHALIAN et Philippe DJIGUERDJIAN seront propriétaires des parts cédées à compter de ce jour avec tous les droits y attachés ; ils en auront la jouissance à compter du premier jour de l'exercice social en cours, soit le 1ER Octobre 1997.

Messieurs Jean DERRUAU, Marc TCHALIAN et Philippe DJIGUERDJIAN seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées jusqu'à concurrence de leur montant.

Il est ici précisé qu'il n'a pas été délivré de titre représentatif des parts cédées et que leur propriété résulte seulement des actes sus-rappelés et que les soussignés déclarent bien connaître.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix global de **DOUZE MILLE CINQ CENTS FRANCS (12.500 F)**, soit **CENT FRANCS (100 Frs)** la part, payable à l'instant même par Messieurs Jean DERRUAU, Marc TCHALIAN et Philippe DJIGUERDJIAN au cédant qui leur en consent bonne et valable quittance, à savoir :

- Monsieur Jean DERRUAU à Monsieur Luis ALMEIDA, la somme de QUATRE MILLE TROIS CENTS FRANCS (4.300 Frs),
- Monsieur Marc TCHALIAN à Monsieur Luis ALMEIDA, la somme de QUATRE MILLE CENT FRANCS (4.100 Frs),
- Monsieur Philippe DJIGUERDJIAN à Monsieur Luis ALMEIDA, la somme de QUATRE MILLE CENT FRANCS (4.100 Frs)

INTERVENTION :

Madame Lucilia de ALMEIDA, épouse commune en biens de Monsieur Luis ALMEIDA, déclare, à l'instant même, avoir été informée de la cession par son conjoint de la totalité des parts sociales qu'il détient dans la SARL A²DT, et déclare autoriser la présente cession.

ENREGISTREMENT

Les parties conviennent que le présent acte sera soumis à l'enregistrement dans le mois de sa date.

FORMALITES DE PUBLICITE


 JD
 A.L
 A.L.

FRAIS - ELECTION DE DOMICILE

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par les cessionnaires, qui s'y obligent.

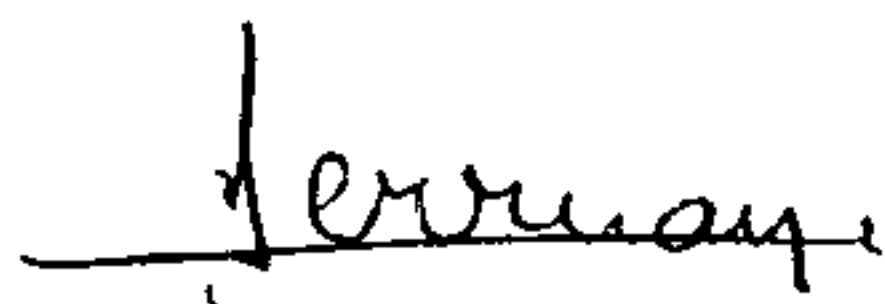
Pour l'exécution des présentes et de leur suite, les parties font élection de domicile en leur domicile respectif sus-indiqué.

Fait à GREZIEU LA VARENNE

Le 20 Février 1998

En HUIT originaux

JEAN DERRUAU



MARC TCHALIAN



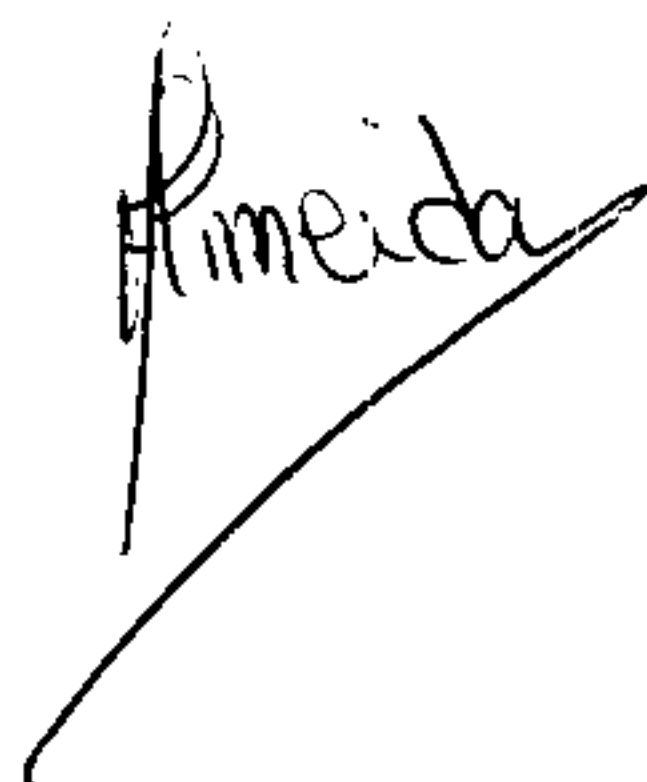
PHILIPPE DJIGUERDJIAN



LUIS ALMEIDA



LUCILIA ALMEIDA



DUPLICATA

VISÉ POUR TIMBRE ET ENREGISTRÉ A LA RECETTE
DE LYON OUEST, le **27 AVR. 1998**

F° **45** Bord. **146/15**

REÇU { - Dt de timbre **Six cent huit frs -**
- Dt d'enregist. **Six cents frs**

Signature : **Peñaltes: soixante quatre frs -**

LE RECEVEUR PRINCIPAL

